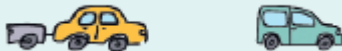


ACCES A LA DECHETERIE



Petits apports



= dépôts effectués par une berline ou citadine (avec ou sans remorque de moins de 1,50 m de longueur) ou un véhicule utilitaire léger (sans remorque).

Les petits apports sont décomptés de votre forfait « accès au service » sur la facture de redevance incitative qui comprend 9 passages. Au-delà de 9 passages, le passage est facturé 4 euros.

Le nombre d'accès est calculé automatiquement au prorata du nombre de jours d'utilisation du service. Dans le cas où les accès compris dans la part fixe ne sont pas utilisés, il n'est pas possible de les reporter sur l'année suivante.

A savoir que la période de facturation, et donc la période d'utilisation des 9 accès ne correspond pas à l'année civile mais commence au 1er décembre et termine au 30 novembre.

Gros apports



= dépôts effectués par véhicule équipé d'une remorque de 1,50 m de long, par un véhicule utilitaire léger équipé d'une remorque (peu importe la taille) ou par un véhicule type fourgonnette/camionnette, camions etc...

- ➔ considérés comme apports de plus de 2 m³
- ➔ orientés vers le pont bascule pour effectuer une pesée

L'agent appréciera cependant le taux de remplissage du véhicule avant de le faire peser.

Facturation selon le poids et le type de déchets :

Déchets	Coût à la tonne	Tarifs au 1 ^{er} avril 2024
Incinérables	185 € / tonne	<i>susceptibles d'évoluer en cours d'année</i>
Non Valorisables	282,50 € / tonne	
Déchets verts	56,50 € / tonne	
Cartons	56,50 € / tonne	
Gravats	8 € / tonne	
Mélange / non trié	282,50 € / tonne	



astuce

Pour décharger plus simplement et éviter les bouchons, vous pouvez organiser le chargement de votre véhicule selon l'ordre des bennes de la déchèterie.

PLAN DE LA DECHETERIE

Carte d'accès

Accès autorisé uniquement sur présentation de la carte d'accès.

Renseignements au 03 81 64 17 06

Amiante lié

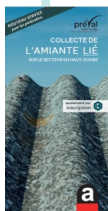
INTERDIT EN DECHETERIE

Au vu de sa dangerosité, l'élimination de l'amiante doit se faire **dans le respect de certaines règles de sécurité** d'où l'interdiction de le déposer en déchèterie.

UN DISPOSITIF DE COLLECTE POUR LES PARTICULIERS

Un service de collecte gratuit existe pour les particuliers sur inscription.

Renseignez-vous au 03 81 46 95 22 ou en écrivant à contact@preval.fr



Cas particuliers



Bouteilles de gaz

Point de vente de la marque



Roues/pneus véhicule lourd et agricole

30€ le pneu en déchèterie

Ou retour vers un professionnel